



ACADÉMIE DE NICE

**Projet de loi présenté par la 6^{ème}2 du collège Jean L'Herminier
Allée des Nymphéas 83 500 La Seyne Sur Mer**

7^{ème} Circonscription du Var, M. BOCCALETTI Frédéric

28^{ème} Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

**visant à la protection et à la préservation des
herbiers de Posidonie en Méditerranée**

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs

La Posidonie est une plante marine endémique de la mer Méditerranée, jouant un rôle essentiel dans l'écosystème marin. Elle contribue à la production d'oxygène, à la fixation de dioxyde de carbone, à la stabilisation des fonds marins et à la protection contre l'érosion côtière. De plus, les herbiers de Posidonie fournissent un habitat indispensable pour de nombreuses espèces marines. Mais malgré son importance écologique, la Posidonie est actuellement menacée par différentes activités humaines comme la plaisance ou l'ancrage des bateaux.

Considérant donc que la biodiversité marine est essentielle pour l'équilibre de notre planète et qu'elle est gravement menacée, nous proposons cette loi pour préserver et restaurer les herbiers de Posidonie en Méditerranée.

Etant un collège littoral du Var, une zone à forte fréquentation touristique, nous sommes particulièrement sensibles à cette problématique. Pour certains d'entre nous, les éco délégués, nous avons participé à la Journée de la Méditerranée le 28 Novembre et présenté à nos camarades de la 6^{ème} à la 3^{ème} une exposition sur l'importance de la Posidonie. Nous souhaitons aller encore plus loin aujourd'hui ; une action à l'échelle du collège ne suffit pas. La Posidonie fait partie de notre environnement quotidien. En tant que futurs citoyens, nous voulons agir pour contribuer à sa protection.

Cette proposition répond à 5 objectifs :

- **Préservation de la biodiversité** : les herbiers de Posidonie abritent une biodiversité riche et variée. Protéger ces habitats contribue à la sauvegarde de nombreuses espèces marines, certaines étant endémiques à la Méditerranée.
- **Lutte contre le changement climatique** : la Posidonie joue un rôle primordial dans le stockage du carbone. En protégeant et en restaurant les herbiers, nous contribuons aussi à la lutte contre le changement climatique en réduisant la quantité de CO2 dans l'atmosphère.
- **Protection des côtes** : les herbiers et les banquettes de Posidonie agissent comme un rempart naturel contre l'érosion côtière, protégeant ainsi les plages et les infrastructures des tempêtes et des vagues.
- **Amélioration de la qualité de l'eau** : la Posidonie aide à filtrer les eaux marines, améliorant ainsi la qualité de l'eau et contribuant à un environnement marin plus sain.
- **Sensibilisation et éducation** : la rédaction de ce projet permet de sensibiliser les jeunes générations que nous sommes à l'importance de la protection de l'environnement et de nous impliquer directement dans des actions de préservation, la loi étant l'affaire de tous.

La protection et la restauration de la Posidonie en Méditerranée sont donc essentielles pour assurer le développement durable de notre écosystème marin. En proposant ce projet de loi, nous faisons un pas de plus vers celui-ci.

✓ Article 1 :

La préfecture maritime met en place un questionnaire en ligne pour tout propriétaire d'un bateau de petite plaisance qui permet d'obtenir son « Eco Permis » à points.

Ce questionnaire est établi pour vérifier la connaissance et l'application des critères suivants :

- ***Ancrage respectueux*** : utilisation d'ancres spéciales, ancrage dans des « éco-parc » où sont installées des bouées d'amarrage écologiques
- ***Vitesse et navigation*** : limitation de la vitesse dans les zones protégées, respect des couloirs de navigation
- ***Gestion des déchets*** : élimination des déchets et rejet interdit dans la mer
- ***Formation et sensibilisation*** : participation à des sessions de formation sur l'importance de la Posidonie et les pratiques écologiques de navigation
- ***Respect des réglementations locales***
- ***Comportement responsable en mer*** : évitement des zones sensibles et signalement de zones abîmées, participation à des opérations de sensibilisation, replantage dans des « nurseries » de Posidonie

✓ Article 2 :

Le permis obtenu est composé de 6 points au départ puis il passe à 12 points au bout de 2 ans si aucune infraction n'a été commise. Cet « Eco Permis » est accompagné d'un carnet numérique de conseils, de bonnes pratiques accessible par une application ou un site. Un système de notification est aussi mis en place pour avertir les titulaires en cas de perte de points ou pour les aider à en récupérer.

✓ Article 3 :

Un système d'infractions graves et mineures est établi. Il permet le retrait de points de la façon suivante :

- Infraction grave comme l'ancrage dans une zone protégée : perte de 2 à 4 points
- Infraction mineure comme le non-respect de la vitesse : perte d'1 point

Ces infractions sont constatées lors de contrôles menés par les autorités compétentes.

✓ Article 4 :

Un système de récupération de points est mis en place sous la forme de participation à des stages de récupération de point auprès d'organismes aidant à la protection et à la préservation de la biodiversité.

Le gain de points est aussi possible par des actions positives réalisées par le plaisancier comme participer à des opérations de replantage dans une nurserie de Posidonie ou de sensibilisation sur les plages en été auprès des touristes sur l'importance et le rôle des banquettes de Posidonie.

